ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقيـــة
السكرتاريـــه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES
Vingt-Cinquième Session Ordinaire
Kampala (Ouganda), 18-25 Juillet 1975

CM/667 (XXV)

L'AFRIQUE ET LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

" Aperçu sur les questions présentant un intérêt pour les pays africains, qui seront soulevées lors de la 7ème session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Développement et la Coopération économique internationale."

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

L'AFRIQUE ET LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

TABLE DES MATIERES

	Page	Para.
I. INTRODUCTION		1 - 10
Introduction	1	1 - 2
Historique	1 - 3	3 - 10
II. LA SIXIEME SESSION SPECIALE ET SES REPERCUSSIONS	3 - 14	11 - 54
La sixième session spéciale et ses repercussions	3 - 5	11 - 17
Action de la CNUCED	6 - 7	18 - 23
Action de l'ECOSOC	7	24
Action des pays en voie de développement		
a) Conférence de Dakar	7 - 8	25 - 26
b) Réunion Préparatoire de la 2è conférence de l'ONUDI du groupe des 77 à Alger	8	27
Deuxième Conférence Générale de l'ONUDI	8 - 9	28 - 31
Conférence Mondiale de l'alimentation	9	32
Action au niveau régional africain	10	33 - 34
III. STRATEGIE AFRICAINE POUR LA 7E SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES	11 - 29	35 - 104
La situation économique internationale	11 - 12	36 - 42
La situation économique en Afrique	12 - 15	43 - 56
Mesures spécifiques que l'Afrique doit prendre	15	57 - 58
Ressources naturelles	15 - 16	59 - 62
Matières premières et produits de base	16 - 17	63 - 68
A) Une approche unifiée pour les produits de base	18	69
B) Indexation	19	70
C) Systèmes de commercialisation et de distribution	19	71
D) Associations de producteurs	20	72
E) Produits synthétiques et produits de remplacement	20	73
F) Accès aux marchés	20	74

TABLE DES MATIERES

	Page	Para.
Ressources financières pour le Développement et Réforme monétaire internationale	21 - 22	75 - 81
Industrie	23	82 - 83
Autres mesures commerciales	24	84 - 86
Transport maritime et assurance	24 - 25	87 - 88
Transfert des techniques	25	89 - 90
Transfert et infrastructures	25 - 26	91
Pays les moins développés et pays sans littoral	26	92 - 94
Agriculture et alimentation	26 - 27	95 - 96
Coopération entre pays en voie de développement	27 - 29	97 -104
IV). DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DE LA SEPTIEME SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES	29 - 30	105 -109

L'AFRIQUE ET LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

"Aperçu sur les questions présentant un intérêt pour les pays africains, qui seront soulevées lors de la 7è Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Développement et la Coopération économique internationale."

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport est préparé conformément à la décision CM/Dec.273 (XXIV) de la 24è session du Conseil des Ministres réunie en Février 1975. Il convient de signaler que le dispositif de cette résolution stipule "Décide de demander au Secrétaire Général Administratif de l'OUA de préparer, à la lumière de la Déclaration de la Conférence de Dakar une étude sur les matières premières et le Développement, en coopération avec la Commission Economique pour l'Afrique, la Banque Africaine pour le Développement et les autres institutions compétentes des Nations Unies, afin de définir une position Africaine avant la prochaine session spéciale des Nations Unies sur les matières premières et le développement."

2. En préparant cette étude le Secrétaire Général Administratif a senti la nécessité d'étendre la portée du mandat fixé aux termes de la décision susmentionnée, compte tenu du fait que l'étude doit servir de document de base aux pays Africains lors de la 7è session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies dont le thème dépassera les matières premières. En effet cette session traitera du thème "Développement et Coopération économique internationale." Le Secrétariat Général de l'OUA a par conséquent cherché à couvrir toutes les questions qui seront discutées lors de la session. La CEA est en train de préparer un document technique sur le même sujet, qui, nous l'espérons, sera soumis en même temps que le présent document.

HISTORIQUE

3. Trois semaines à peine après la troisième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, le Conseil des Ministres de l'OUA s'est réuni en sa 19è session à Rabat pour étudier entre autres les résultats de la CNUCED III. Dans une déclaration les Chefs d'Etat Africains ont exprimé leur déception devant les résultats de la Conférence, qui procède d'un manque de volonté de coopération de la part des pays développés.

Néanmoins, les pays africains ont réitéré leur foi en la coopération internationale et en la nécessité de chercher de nouveaux voies et moyens pour appliquer une telle coopération. Et dans ce sens, ils n'ont ménagé aucun effort et ont participé à toutes les réunions qui répondaient à l'un des objectifs de l'OUA, la lutte pour le bien être des peuples africains et l'instauration d'un climat universel d'aide et de coopération mutuelle.

4. Les pays africains ont par conséquent proposé dans cette déclaration une réunion ministérielle au niveau africain, qui serait suivie d'une réunion ministérielle du groupe des 77 pour étudier les résultats de la CNUCED III afin de "ressuciter l'intérêt pour une plus grande coopération et partant une coopération plus solide entre gouvernement d'abord, mais surtout entre les peuples des pays développés et aux pays du Tiers Monde. L'objectif est d'éliminer les barrières psychologiques, politiques et économiques qui entravent encore le développement du commerce international et de l'aide au développement."

5. Après l'adoption de cette Déclaration, les pays africains ont de leur côté entrepris plusieurs activités aussi bien au niveau régional, des activités ont conduit à l'adoption lors du dixième anniversaire de l'OUA en Mai 1973 de la "Déclaration africaine sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance économique."

6. Le préambule de cette déclaration souligne la volonté des pays africains de coopérer et de conjuguer leurs ressources et leurs efforts, pour les mettre au service de leur développement. Il traduit la préoccupation des dirigeants africains devant la détérioration de la situation économique des pays en voie de développement et l'écart de plus en plus grand entre les pays développés et les pays en voie de développement.

7. De même le préambule de la déclaration stipule que l continuation d'une telle situation susciterait un sentiment de frustration qui pourrait avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales.

8. Mais la déclaration précise aussi que les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sont convaincus "que les possibilités de mutations profondes au niveau international, les événements importants qui surviennent dans le monde et les efforts déployés pour trouver des solutions à des problèmes de longue date, offrent aux pays africains une chance exceptionnelle pour définir une position concertu et participer pleinement à la création d'un ordre international plus équitable dans les domaines économique ,commercial et monétaire."

9. L'objectif de cette déclaration historique est de placer dans leur véritable contexte certains des événements qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'Action des Nations Unies sur la création d'un nouvel ordre économique international, adopté en Mai 1974. Il convient de rappeler que c'est sur l'initiative des pays du Tiers Monde, réunis lors de la quatrième conférence au sommet des pays non alignés, que la 6è session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies a eu lieu.

10. Il ne s'agit pas ici, de rendre à l'Afrique un hommage qui devrait revenir à d'autres, mais plutôt de souligner le fait que l'Afrique a toujours milité en faveur d'une coopération internationale qui tienne compte de la dignité ,et de la souveraineté africaines.

II. LA SIXIEME SESSION SPECIALE ET SES REPERCUSSIONS

11. L'adoption de cette déclaration sur le nouvel ordre économique international constitue un jalon important dans l'histoire de la coopération internationale. Elle témoigne de l'esprit d'initiative des pays en voie de développement dans leurs efforts pour convaincre les pays développés de l'interdépendance de la communauté mondiale. Elle a mis en branle un processus irréversible, dans les relations internationales et a permis de réaffirmer l'intention des pays en voie de développement d'engager un dialogue, pour harmoniser leurs politiques et coopérer pour l'instauration de nouvelles relations économiques entre les membres de la Communauté internationale.

12. La Déclaration et le Programme d'Action adoptés lors de cette session définissent plusieurs principes et de nouvelles approches aux questions de développement et de coopération. Ils ont d'abord permis de conférer au terme "interdépendance" un contenu plus concret. La question des matières premières considérée comme immuable pendant des décennies, a pour la première fois constitué le thème principal d'une session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il y a une contradiction entre l'ordre économique international actuel et l'évolution actuelle des relations politiques et économiques internationales telles qu'acceptées par la communauté internationale. D'où la nécessité d'un changement et de l'instauration d'un Nouvel ordre économique international".

13. Il est vrai que beaucoup des principes inclus dans la déclaration ont été jetés sur le tapis depuis plusieurs années, lors des réunions internationales, mais leurs insertion dans une déclaration qui a recueilli le consensus de l'Assemblée Générale des Nations Unies constitue en elle même une grande réalisation. L'inclusion de la nécessité d'instaurer des prix justes et équitables pour les matières premières et les produits de base en les indexant sur les exportations des pays développés constitue une solution au problème de la coopération internationale dans ce domaine. De même le fait de reconnaître la nécessité de renforcer les Nations Unies afin de lui permettre de répondre aux appels qui lui sont lancés aux termes de la déclaration est très important.

14. D'autre part le Programme d'Action constitue le premier document exhaustif sur l'économie et la coopération, produit par les Nations Unies. Il souligne la question de la souveraineté et constitue une reconnaissance par les Nations Unies de la relation entre indépendance politique et indépendance économique

15. Il est aussi vrai qu'une Déclaration et un Programme d'action de ce genre ne peuvent aller au-delà des déclarations et des principes généraux qui exigent des décisions politiques. Dans ce cadre limité donc, les pays en voie de développement ont beaucoup fait, en participant de tout leur poids à l'effort international général pour trouver une solution à des problèmes qui n'ont pu être résolus à d'autres instances des Nations Unies et ce, du fait de l'intransigeance toujours manifestée par les pays développés.

16. L'adoption de ce programme spécial et du Fonds de secours pour aider les pays les plus affectés, introduit une souplesse combien nécessaire au système de coopération internationale. Elle confirme la responsabilité qu'ont les pays en voie de développement, avec des excédents de fonds, d'aider les autres pays en voie de développement.

17. La Section IX du Programme d'Action intitulée "Renforcement du rôle du système des Nations Unies dans le domaine de la Coopération économique internationale", charge tous les organes auxiliaires des Nations Unies de la mise en oeuvre des parties de la Déclaration et du Programme d'Action pertinentes à leur rôle. De même elle demande à ces organes d'inclure l'étude de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'Action dans leur étude et leur évaluation à moyen terme de la Stratégie Internationale pour le Développement. En outre elle demande à tous les organismes et à tous les pays de soumettre à la 7è session Spéciale de l'Assemblée Générale un rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'Action.

ACTION DE LA CNUCED

18. En mars 1975, la 6ème session spéciale du Conseil du Commerce et du Développement s'est réunie pour procéder à une étude et à une évaluation à moyen terme de la stratégie du Développement des Nations Unies pour la deuxième décennie de développement. Et le Conseil a, dans le cadre de cette tâche étudié la Déclaration et le Programme d'Action sur le Nouvel Ordre économique international.

19. D'après l'étude il apparaît clairement que la plupart des objectifs les plus importants de la stratégie et de la Déclaration et du Programme d'Action n'ont pas été réalisés et que les pays en voie de développement connaissent des problèmes très graves et que la majorité d'entre eux n'ont pas atteint les objectifs quantitatifs de la décennie de développement. La situation des pays les plus pauvres parmi les pays en voie de développement est encore pire.

20. Dans le domaine du commerce international et dans d'autres domaines de la compétence de la CNUCED, les réalisations et les manquements ont été étudiés et la nécessité de définir de nouvelles mesures pour conférer à la stratégie une plus grande efficacité soulignée.

21. Les réalisations de la CNUCED comprennent le travail en cours sur une approche commune et l'indexation des prix des matières premières exportées par les pays en voie de développement sur les prix des produits finis des pays développés. Mais il faudra encore beaucoup de temps pour qu'une telle idée puisse se concrétiser bien que les pays en voie de développement fassent tout pour que cela puisse se faire avant la CNUCED IV.

22. Les conclusions du Conseil du Commerce et du développement soulignent aussi l'incertitude économique actuelle et la crise que menace aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement et qui aurait des conséquences fâcheuses sur les moins développés des pays en voie de développement. Toutefois elles précisent que les difficultés actuelles devraient plutôt être une invitation supplémentaire à chercher lors de la prochaine session spéciale de l'Assemblée Générale à instaurer un système équitable et durable des relations économiques internationales.

23. Il convient de rappeler que les pays en voie de développement ont préparé un document exhaustif sur les mesures nécessaires pour renforcer le nouvel ordre économique international et mettre à jour la stratégie. Ce document est joint en annexe aux décisions du Conseil et a déjà été communiqué au Comité Préparatoire de la 7ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale.

ACTIONS DE L'ECOSOC

24. La 6ème Session Spéciale avait décidé de renvoyer à l'ECOSOC un certain nombre de résolutions pour plus ample examen. En outre la coordination générale des questions présentant un caractère économique et social a été confiée à l'ECOSOC. La question de l'étude, de l'évaluation et la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'Action occupera une place de choix dans la session d'été de cette année. Déjà les 6 résolutions transmises par la 6ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale ont été discutées. Une résolution générale a été adoptée à cet effet. De plus amples informations sur les actions de l'ECOSOC seront fournies ultérieurement.

ACTIONS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

a) La Conférence de Dakar

25. Dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions de la 4ème conférence des Pays non alignés, le Bureau de cette conférence a proposé une conférence des pays en voie de développement sur les matières premières. La conférence a été précédée de réunions du groupe inter-gouvernemental à Genève. L'une des principales questions discutées a été la coopération entre pays en voie de développement, en particulier dans le domaine des matières premières. La question de la création et du renforcement d'associations de producteurs des pays en voie de développement a occupé une place importante dans les travaux de la Conférence, qui a aussi souligné la nécessité de renforcer la position de négociation des pays en voie de développement vis-à-vis des compagnies multinationales des pays développés, par la création notamment d'un conseil des associations de producteurs des pays en voie de développement et par une assistance mutuelle. De même la conférence a insisté sur la nécessité d'une auto-suffisance collective des pays en voie de développement et a adopté la création d'un fonds tampon

qui serait financé à partir des excédents des pays développés. Et une approche commune de la question des produits de base a aussi été adoptée.

26. La conférence a adopté une Déclaration et un Programme d'Action, définissant les divers aspects de la coopération entre pays en voie de développement. Tout au long de cette déclaration elle a insisté sur les dispositions d'assistance technique et financière des pays en voie de développement aux pays les moins développés et aux pays sans littoral et sur la nécessité de formuler un programme complet d'assistance de ces pays par les pays en voie de développement et la communauté internationale.

b) La réunion préparatoire de la 2ème Conférence de l'ONUDI, tenue à Alger par les 77.

27. Comme d'habitude les pays en voie de développement se sont réunis pour harmoniser leurs positions avant la 2ème conférence de l'ONUDI. La réunion a adopté une Déclaration et un Programme d'Action qui a été la base de la Déclaration adoptée à Lima lors de la Deuxième Conférence de l'ONUDI. La Déclaration d'Alger sur l'industrialisation définit un certain nombre de nouveaux additifs à la Déclaration et au Programme d'Action qui doivent être ajoutés au document qui résultera de la 7ème session. Etant donné que le document d'Alger a été presque intégralement inséré dans la Déclaration de Lima, il est couvert par les paragraphes qui suivent.

DEUXIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

28. La Deuxième Conférence générale de l'ONUDI est l'une des conférences les plus importantes qui ont suivi la Déclaration et le Programme d'Action sur le Nouvel Ordre Economique international et la Charte sur les droits et les devoirs économiques des Etats. Elle a permis d'établir des liens entre l'industrialisation et ces deux documents. Aussi la Déclaration de Lima est elle un instrument important du Nouvel Ordre économique international.

29. La deuxième conférence générale de l'ONUDI a constitué une nouvelle phase conceptuelle des relations internationales. Pour la première fois les pays en voie de développement ont pu donner aux problèmes

d'industrialisation une dimension politique. Ainsi les questions d'industrialisation ont été liées au colonialisme, au néocolonialisme et à l'apartheid et la compensation des pays, territoires et peuples affectés par ces maux a été acceptée. De même la souveraineté des peuples sur leurs ressources naturelles et le droit à la nationalisation ont été reconnus et couchés sur la Déclaration.

30. Un autre domaine important couvert par la Déclaration est le principe que la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale devrait passer de 7% à 25% en l'an 2000.

31. La question de la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée a été finalement résolue par une recommandation dans ce sens à l'Assemblée Générale. C'est là une victoire des pays en voie de développement en ce qu'elle implique une reconnaissance par la communauté internationale du rôle stratégique et de l'importance de l'industrialisation dans la réalisation des objectifs de développement.

CONFERENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

32. Il convient de rappeler que la conférence mondiale de l'alimentation s'est tenue en novembre 1974. La conférence a adopté un certain nombre de recommandations importantes. Ces recommandations comprennent la création d'un Conseil Mondial de l'alimentation qui doit coordonner les activités des diverses institutions internationales. Ce conseil doit se réunir au niveau ministériel. De même la création d'un Fonds International pour le Développement de l'Agriculture a été recommandée. La fourniture d'une aide alimentaire et des mesures internationales de sécurité alimentaire ont été adoptées. Toutefois la conférence n'a pris aucune mesure pour venir en aide aux pays qui souffrent déjà de la famine.

ACTION AU NIVEAU REGIONAL AFRICAIN

33. L'Afrique fait partie intégrante des pays en voie de développement, du Groupe des 77 et des pays non alignés. Par conséquent, les pays africains ont toujours apporté leur contribution aussi bien individuellement que collectivement, à toutes les tribunes ci-mentionnées. Mais aucune grande réunion économique africaine, à part celle de la CEA ne s'est tenue. La 23ème Session du Conseil des Ministres de l'OUA réunie en Juin 1974 a demandé au Secrétaire Général Administratif de l'OUA de suivre la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'Action et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

34. La troisième réunion de la conférence des Ministres de la CEA réunie à Nairobi en Février 1975 a adopté la Résolution 256 (XII) sur "la mise en oeuvre du Programme d'Action du Nouvel Ordre économique international". Le dispositif de cette résolution "demande au Secrétaire Exécutif (de la CEA) de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes pour la réalisation d'un certain nombre d'objectifs dans le domaine des matières premières, de la sécheresse, de l'industrie, du transfert des techniques, du financement et de la coopération économique". La résolution lance aussi un appel pour la coopération le cas échéant avec l'OUA et les autres organismes des Nations Unies. La résolution est jointe pour référence au présent rapport (Annexe II).

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

III. STRATEGIE AFRICAINE POUR LA 7e SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

35. Les élements pour une stratégie africaine se trouvent dans les diverses déclarations adoptées par les pays africains, ainsi que dans les conclusions des diverses réunions internationales auxquelles l'Afrique a activement participé. Néanmoins, il convient d'examiner la situation économique dans le monde et en Afrique et le contexte dans lequel se tiendra la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies.

SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

36. L'année 1975 a été marquée par de grandes incertitudes et crises économiques et par de grandes difficultés de payements extérieurs aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Pour un certain n nombre de pays développés à économie de marché, le taux de croissance de PNB était seulement de 0,5 % en 1975. La montée des prix de base s'est arrêtée. Le Secrétariat de la CNUCED estime que pour tous les pays en voie de développement sauf ceux exportateurs de pétrole, les termes de l'échange se sont sérieusement détériorés par rapport à leurs taux relativement élevés de 1974. Même si les prix du pétrole et des produits manufacturés sont inchangés en 1975, hypothèse du reste fort peu probable, il est prévu que les termes de l'échange connaîtront une détérioration de 40% par rapport aux prix enregistrés en 1974. Si les conditions de récession des années 1970 venaient à se prolonger elles auraient des repercussions néfastes sur la situation économique des pays en voie de développement.

37. En outre les pressions inflationnistes des pays développés à économie de marché s'intensifient de plus en plus depuis le début de cette décennie. En fait le taux d'inflation a augmenté au fur et à mesure que le taux de croissance économique a baissé dans tous ces pays sans exception. Les effets cumulatif de de ces facteurs négatifs entraînent un plus grand déséquilibre de la balance des payements de la plupart des pays en voie de développement importateurs de pétrole. Les pays avec un PNB par tête d'habitant inférieur à 250 Dollars E.U. avaient un taux de croissance de ce PNP de 0,5% seulement et les pays les moins développés ont même eu de 1970 à 1973 un taux de croissance de ce PNB inférieur à 0,3%.

38) De même l'aide au développement fournie par la communauté internationale a été très décevante. L'aide fournie par les pays développés membres du Comité d'assistance au développement s'est située bien au deça des objectifs acceptés

.../...

par ces pays dans le cadre de la stratégie. Ainsi les pays de l'OCDE qui s'étaient fixés un objectif officiel d'assistance de 0,7% de leur PNB n'ont fourni qu'une assistance de 0,3% de ce PNB en 1973.

39. En outre, l'augmentation des prix des engrais et des denrées alimentaires, ainsi que les difficultés de récoltes qu'ont connues plusieurs pays en voie de développement lors des récents années ont entraîné une famine et provoqué plusieurs morts illustrant ainsi de façon magistrale le manque d'une politique internationale dans ce domaine pourtant combien vital.

40. La situation chaotique du système monétaire mondial et les effets néfastes de cette situation sur la balance de payements et les réserves de plusieurs pays en voie de développement sont connus de tout le monde. Les espoirs placés par les pays en voie de développement sur le Comité des 20 du FMI ont été déçus car aucune solution durable n'a été trouvée. D'où la nécessité de plus en plus pressante de démocratiser le système monétaire international.

41. Les efforts de coopérations entre eux déployés par les pays en voie de développement constituent aussi un nouveau facteur intéressant qui marquera la 7ème session spéciale.

42. Tous ces événements exigent une nouvelle conception de la coopération internationale. Plus d'une institution, y compris le Comité des Nations Unies pour le Développement et la Planification estime que le problème majeur repose sur la volonté politique des pays développés de coopérer. Car après tout l'aide au développement ne représente qu'une position congrue par rapport aux dépenses d'armements et de prestige des pays développés. En fait la 6ème session spéciale du Conseil du Commerce et du développement de la CNUCED stipule que "les difficultés économiques internationales actuelles doivent constituer une nouvelle invitation à la recherche d'un système équitable et durable de relations économiques internationales.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

43. Tout comme les diverses régions du tiers monde, l'Afrique a des problèmes qui lui sont propres de par la spécificité de ses réalités . Le fait que l'Afrique soit un continent nouvellement indépendant où les impérialistes des régimes racistes continuent à dominer les peuples africains de certains territoires et où des guerres de libération sont menées, où des pays accèdent fraichement à l'indépendance constitue une gageure en soit.

44. L'Afrique a toujours été une mine, ou une ferme des puissances

métropolitaines occidentales à qui elle fournissait matières premières, et produits agricoles exotiques, pour faire tourner leurs usines. Et les structures et institutions commerciales, de développement et de transport ainsi créées ne l'ont pas été du tout dans l'intérêt des peuples africains. Les recherches sur les récoltes céréalières étaient pratiquement nulles alors que tous les moyens étaient consacrés aux recherches sur le cacao, le coton,... etc. Les méthodes d'amélioration de l'agriculture étaient complétement inexistantes, ainsi que l'industrie. La colonisation a légué à l'Afrique des divisions arbitraires telles que certains pays n'avait ni la base ni les infrastructures nécessaires pour l'industrie. L'éducation était négligée à l'exception de la formation dispensée à des gens appelés à occuper des postes de commis qu'il n'aurait pas été rentable de confier à des expatriés. La santé a été négligée.

45. A part le fait que les pays africains ont hérité de beaucoup de problèmes, à ceux-ci sont venus s'ajouter l'agression économique, les tentatives d'organiser des guerres civiles et de contrôler les ressources africaines, surtout de la part de compagnies multinationales qui contrôlent aussi bien les ressources agricoles que minérales, de la production à la commercialisation.

46. Il n'est donc pas étonnant que l'Afrique soit le continent le moins développé. Il n'est pas étonnant non plus que 16 des 25 pays définis par les Nations Unies comme les moins développés soient des pays africains, dépendants et que parmi les 18 pays en voie de développement sans littoral, 13 soient des pays africains. Et il n'est pas étonnant non plus que dans plusieurs pays africains le revenu par jour par tête d'habitant atteigne à peine 0,3 dollar E.U.

47. En fait en termes de développement, la situation des pays africains est dans l'ensemble plus grave que celle des pays développés. En outre les pays les moins développés en Afrique ont eu un taux de développement bien en deça des pays africains en général.

48. Pendant la période de 1970-73, les pays africains ont eu un taux de croissance de 4,6% de leur PIB et n'ont donc pas atteint l'objectif de 6% fixé par la stratégie Internationale de Développement. En fait ce chiffre est une moyenne. A y voir de plus en plus près l'on se rendra compte qu'il y a 4 pays avec un taux de croissance négatif, six qui ont un taux entre 0,1 et 2% et 11 pays dont le taux de croissance se titue entre 2,1 et 4% soit un

.../...

total de la moitié des Etats Membres de l'OUA.

49. En dépit de cela, les efforts des pays africains pour assurer une certaine autosuffisance, mesurés par rapport à leur produit national à leur PIB dépassent ceux des pays d'Asie et d'Amérique latine.

50. Les réalisations dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation indiquent que la production agricole a baissé de 2% en 1973 et que la production par tête d'habitant a enregistré une baisse de 6%. La production alimentaire est tombée de 7% entre 1970-1973 . La contribution de l'agriculture du PIB était de plus de 1% pour la période de 1970-73.

51. La situation agricole des pays africains a été aggravée par un certain nombre de facteurs notamment le mauvais temps, les changements écologiques, l'avance du désert dans la zone Sahélienne ainsi que les difficultés à généraliser l'adoption de techniques destinées à améliorer l'agriculture, bien que le besoin de moderniser l'a riculture africaine ait été reconnu depuis longtemps.

52. Dans le domaine de l'industrialisation il est nécessaire tout d'abord que la Banque Mondiale considère comme pays non industriel tout pays dont l'industrie contribue à moins de 20% à la plus value du secteur des produits des bases. Aux termes de cette définition 26 des 42 Etats Membres de l'OUA étaient des pays non industriels en 1970-73. - Le taux de croissance de l'industrie atteignant à peine 7,2% en 1970-73 - ce qui est inférieur au taux de 8% de la strategie de Developpement des Nations Unies - et ceci bien au cours de la même période l'industrie ait reçu des taux d'investissement plus élevés que les autres secteurs.

53. Dans le domaine commercial, la situation est plus brillante pour l'Afrique. Néanmoins le taux de croissance a été moins élevé que celui des pays en voie de développement en général. Il convient de rappeler que cette situation a été le résultat d'un boom de très courte durée des produits de base de la spéculation et des mesures pour lutter contre la fluctuation des monnaies en 1970-73. L'expansion rapide des exportations en Afrique a été, dans plusieurs pays contre balancée par une augmentation tout aussi rapide des prix des importations. Le commerce interafricain demeure toujours très restreint et se limite à 5 ou 6% du commerce africain en général.

54. Il est prévu que 35 pays africains c'est-à-dire tous les pays non exportateurs de pétrole connaîtront en 1974 un déficit commercial de 2 milliars de dollars américains, par rapport à 1973. Beaucoup de pays rencontreront des difficultés énormes pour financer leur déficit.

.../...

55. L'aide au développement des pays africains en provenance des pays membres du Comité d'assistance au développement et des institutions multilatérales est tombée de 20,9% en 1970 à 18,3% en 1974. Cette baisse à laquelle est venue s'ajouter l'augmentation des prix des importations africaines démontre que l'influx de ressources en Afrique a, en termes réels, baissé de façon substantielle. Une telle situation comporte des implications sérieuses pour l'Afrique étant donné que 16 des 25 pays les moins développés se trouvent dans ce continent.

56. Cet examen rapide montre que l'Afrique attend beaucoup de la 7ème session spéciale de l'Assemblée Générale. Les préparations aussi bien politiques que techniques au niveau africain doivent démarrer immédiatement pour que l'Afrique puisse jouer de façon équitable son rôle dans la coopération internationale.

MESURES SPECIFIQUES QUE L'AFRIQUE DEVRA PRENDRE

57. Tout en souscrivant à une position qui serait celle de tous les pays en voie de développement, des pays africains doivent insister sur leurs propres priorités. Dans ce contexte, ils doivent chercher à étendre les domaines d'accord entre les pays développés et les pays en voie de développement et accepter à l'unanimité certains principes importants auxquels n'ont pas encore souscrit certains pays développés en particulier les pays développés à économie de marché.

58. Une solution durable ne peut être trouvée à la situation internationale actuelle sans l'introduction de nouveaux principes. A cette fin les pays africains doivent conjuguer leurs ressources et leur imagination créative à celle des autres pays en voie de développement pour l'élaboration de telles principes. Un tel exercice doit convier les domaines suivants:

RESSOURCES NATURELLES

59. Il convient de rappeler que l'OUA a adopté plusieurs résolution à ce sujet. La Conférence des pays en voie de développement sur les matières premières qui s'est tenue à Dakar en Février 1975 a aussi traité de ce sujet. La 2è conférence des ministres africains de l'industrie a aussi souligné la souveraineté des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles.

60. Aussi bien la charte sur les Droits et les Devoirs économiques des Etats membres que la Déclaration de Lima sur l'industrialisation ont insisté sur ce point. Et le droit à la nationalisation inclus dans la Déclaration de Lima doit constituer la pierre angulaire d'un tel travail. C'est grâce à la

propriété de telles ressources que les pays en voie de développement peuvent acquérir la technologie et les connaissances techniques et de gestion nécessaires à l'accélération de leur développement.

61. Les pays africains doivent lors de la 7e session spéciale souligner qu'une non adhesion des pays développés à ces principes crée une atmosphère de suspicion et de mauvaise foi qui n'est pas propice à la coopération. La non adhésion des pays développés à économie de marché implique que certains d'entre eux envisagent une agression de pays en voie de développement. Ce principe doit donc être la pierre angulaire de toutes relations économiques internationales justes, équitables et durables.

62. Les ressources minérales du fond de la mer doivent être exploitées dans un système qui préserve les intérêts des pays en voie de développement et de la communauté internationale dans son ensemble. La création d'un mécanisme international avec la participation de tous les pays en voie de développement y compris les pays sans littoral doit être envisagé. Les ressources du fond de la mer doivent être consacrées aux besoins veritables de développement des pays en voie de développement plutôt qu'au gaspillage et à la consommation de prestige des pays en voie de développement.

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS DE BASES

63. Les matières premières des pays en voie de développement, celles qui sont renouvelables, aussi bien que celles qui ne le sont pas sont la base du développement de tout pays. Aucune coopération économique internationale durable ne peut exister tant que ces ressources ne sont pas mises au service des peuples des pays en voie de développement qui sont les propriétaires légitimes de ces ressources. La fixation artificielle des prix des matières premières extraites des pays en voie de développement a fourni la base de développement des pays développés et a conduit à un pillage des ressources non renouvelables des pays en voie de développement par les pays développés.

64. L'exploitation, la commercialisation et l'exportation de ces ressources organisées dans les pays développés à économie de marché et contrôlées par leurs compagnies multinationales sont encore des vestiges de l'ère coloniale et doivent être modifiées. Ces faitssont encore plus remarquables pour l'Afrique où tous les gains que rapportent les matières premières sont absorbés par les compagnies multinationales et les spéculateurs alors que les pertes sont supportées par les pays africains.

../...

65. Par conséquent il est impératif que la communauté internationale redresse cette situation. Les pays en voie de développement se sont rendus compte que "faute d'une action appropriée de la part de la communauté internationale, du fait du manque de volonté politique de la part des pays développés, il est urgent que les pays en voie de développement changent l'attitude traditionnelle qu'ils ont toujours eu à propos de négociations avec les pays développés..... Pour assurer un tel changement, les pays en voie de développement doivent entreprendre des actions communes, renforcer leur position de négociation avec les pays développés".

66. La communauté internationale a toujours la possibilité d'éviter la confrontation. L'exemple de l'OPEP et du conseil international pour le cuivre (CIPEC) a démontré la force de l'unité d'action des pays en voie de développement. Si la communauté internationale ne veut pas que de tels exemples se généralisent et soient remplacés par une coopération internationale juste et équitable, il lui faut agir maintenant. Il est donc impératif pour que des solutions permanentes soient trouvées, qu'il soit assuré aux pays en voie de développement des prix rémunérateurs pour leurs matières premières. Ce principe s'applique surtout à l'Afrique dont 80% des exportations commerciales sont constituées par l'exportation de 20 produits agricoles et miniers.

67. Il est important que les pays africains prennent une décision politique pour que la plupart de ces produits soient inclus dans tout programme de stabilisation des produits de base envisagé par la communauté internationale. Grâce à cette méthode les pays africains pourraient s'assurer des gains substantiels. Une telle approche a déjà été employée et s'est révélée efficace, lors de la 13ème session du Conseil du Commerce et du Développement de la CNUCED lorsqu'il étudiait les produits de base à inclure dans ceux qui devaient faire l'objet de consultations au service de la CNUCED.

68. Les solutions traditionnelles aux problèmes des matières premières et des produits de base se sont révélées inéfficaces. Il est par conséquent nécessaire de chercher de nouvelles directions. Il est prévu qu'en 1975 les pays de l'OCDE tireront un profit de sept milliards et demi de la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement autres que les pays producteurs de pétrole. Ceci vient donc contre balancer toute assistance. D'où la nécessité des mesures concrètes suivantes.

A. APPROCHE GLOBALE SUR LES PRODUITS DE BASE

69. Depuis la CNUCED I, les pays en voie de développement ont demandé une approche globale du problème des produits de base sans que les pays développés aient réagi favorablement. La position commune sur les produits de base, discutée actuellement au sein de la CNUCED comprend les cinq points suivants :

(i) des dispositions d'intervention internationales sur le marché et le stockage pour maintenir les prix à des niveaux rénumérateurs et ce pour une gamme complète de produits de base. De telles dispositions doivent se faire sur la base de plusieurs produits.

(ii) un fonds commun pour financer des stocks de produits de base pour attirer des investissements aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement sur la base de garanties, garanties additionnelles et de taux raisonnalbes de recettes. De telles dispositions ne constitueront de fardeau pour aucun pays parce qu'elles devront être supporter aussi bien par les consommateurs que les producteurs.

(iii) des engagements multilatéraux dans le domaine du commerce des produits de base, fondés sur le fait que les investissements dans les produits de base peuvent être encouragés si les producteurs reçoivent plus d'assurance pour leurs débouchés, une plus grande rénumération et si les importateurs ont eux aussi des certitudes pour la demande. Il convient de rappeler à ce stade que les pays en voie de développement ont à cette fin proposé dans la déclaration de Dakar et préconisé un "round" de négociations pour traiter inter alia de cette question.

(vi) de même, un financement qui compenserait les fluctuations du commerce des produits de base, et la nécessité d'améliorer de façon substantielle les facilités offertes par le FMI ont aussi été étudiés dans le cadre d'une position commune. L'objectif en est de stabiliser les recettes d'exportation des pays en voie de développement en termes réels d'étendre la période de remboursement, les plafonds de retrait et de permettre une libéralisation du commerce.

(v) le traitement des matières premières dans les pays en voie de développement et une plus grande participation de ces pays à la commercialisation et à la distribution doit aussi être comme devant être des éléments dynamiques de ce programme.

B. INDEXATION

70. Un autre élément important qui mérite l'appui des pays en voie de développement, dans le domaine des produits de base est l'indexation des prix des matières premières exportées par les pays en voie de développement sur les importations des pays développés. Les pays développés ont exprimé leur scepticisme sur ce point. Néanmoins, les pays en voie de développement devraient suivre cette question de très près et tout faire pour qu'elle soit adoptée comme partie intégrante de l'approche globale sur les produits de base. La difficulté ne réside pas dans l'impossibilité technique mais plutôt le manque de volonté politique des pays développés. Les pays développés qui souffrent de l'inflation et des prix astronomiques auxquels ils paient leurs importations devraient user de tout leur poids et trouver une solution à cette question.

C. SYSTEME DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION

71. Les pays en voie de développement ont exprimé leurs voeux et leur détermination de participer de plus en plus au système de commercialisation et de distribution de leurs matières premières. A cette fin des demandes directes doivent être envoyées à la CNUCED, pour que dans les études qu'elle préparera, elle couvre tous les aspects pertinents de la question pour permettre aux pays africains et à tous les pays en voie de développement en général de réaliser cet objectif. La communauté internationale doit aider à la réalisation de cet objectif.

D. ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

72. Les associations des producteurs des pays en voie de développement doivent être reconnues et renforcées pour leur assurer une position de marchandage plus forte vis-à-vis des pays développés et de leurs compagnies multinationales. Dans ce sens, il faut que la communauté internationale apporte une assistance aux pays en voie de développement pour leur permettre de traiter leurs produits de base et leurs matières premières.

E. PRODUITS SYNTHETIQUES ET PRODUITS DE REMPLACEMENT

73. Les pays développés doivent aussi réajuster leurs politiques concernant l'expansion de leur capacité de productions de produits synthétiques, à la lumière des coûts sociaux très élevés de tels produits, et des effets néfastes qu'ils ont sur les économies et l'environnement aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement. Un tel réajustement doit s'effectuer dans le cadre de l'interdépendance de tous les habitants de cette planète.

F. ACCES AUX MARCHES

74. Un fait notoire est que toute amélioration véritable de l'accès aux marchés des pays développés doit être précédée d'un programme détaillé de mesures d'assistance. Malheureusement non seulement les pays développés n'ont pas pris de telles mesures, mais encore, ils ont mis sur pied des systèmes stricts de soutien à leurs producteurs et de protection de leurs produits qui entrent en compétition avec des produits des pays en voie de développement. Cette pratique doit être abolie le plus vite possible dans l'intérêt des producteurs des pays en voie de développement et pour une utilisation optimale des ressources de ces pays. L'élimination de toutes les barrières commerciales constituent un pas important dans ce sens.

RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REFORME MONETAIRE INTERNATIONALE

75. Les nouveaux évènements internationaux, à savoir l'augmentation des prix, des prix très élevés de certains produits de base importés par les pays en voie de développement, l'augmentation du coût des produits finis importés par les pays en voie de développement, la diminution de la rentrée de fonds pour financer le développement, les tendances inflationnistes et les possibilités de recession économique sont autant de facteurs qui rendent dépassées, et même nulles et non avenues toutes les anciennes prévisions d'aide au développement. Si les prévisions par la BIRD des nouveaux besoins des pays en voie de développement, fondés sur les facteurs ci-dessus doivent permettre des taux modestes de développement, il faudra après une réduction des réserves, tirer du FMI un montant de 2,6 milliards de dollars qui constitue les ressources extérieures supplémentaires nécessaires en 1974 et 6,8 millions de dollars EU en 1975. Pendant la période 1976-1980, les pays en voie de développement auront besoin annuellement de 10 à 12 millions de dollars EU de ressources extérieures en sus des sommes initialement prévues.

76. La situation exige donc des mesures urgentes, compte surtout tenu de la récession économique actuelle. Et pour le moins, les pays développés doivent mettre en oeuvre les objectifs de développement. La solution à la récession économique actuelle qui permettrait une expansion économique continue réside dans l'assistance aux pays en voie de développement et à leurs masses pour qu'elles consomment plus de produits finis des pays développés. Les mesures que les pays développés adoptent à l'intérieur de leurs frontières, contre la récession ne sont plus efficaces dans la situation actuelle d'interdépendance croissante. De telles mesures doivent s'étendre aux pays en voie de développement si la communauté internationale doit sortir de la récession et d'en éviter d'autres à l'avenir. Ce serait là, la seule garantie à une expansion de l'économie mondiale.

77. Il est pertinent aussi de mentionner la volonté de coopérer. Le manque de volonté politique de la part des pays développés constitue l'obstacle majeur à tout progrès dans le domaine de la coopération

internationale. Pourtant les pays de l'OPEP ont concrètement manifesté leur volonté de fournir une aide aux pays en voie de développement. Le montant de l'aide qu'ils ont fournie aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral s'élève à 3.874 millions de dollars EU pour 1974 par rapport à 1.209 milliards de dollars des EU en 1973, soit 2,46% de leur PNB alors que les pays de l'OCDE n'ont consacré que 0,33% de leur PNB à l'aide au développement. Le revenu par tête d'habitant des pays de l'OPEP n'était que de 500 dollars EU en 1974 alors que celui des pays de l'OCDE était de 4.825 dollars EU. Ce n'est là qu'un exemple qui peut se passer de commentaires.

78. REFORME DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL est un pillier important de la structure des nouvelles relations économiques internationales. Le monopole des pays développés sur les institutions financières et monétaires internationales doit être remplacé par un système plus démocrate permettant une pleine participation des pays en voie de développement. Les pays développés ont coupé à leur mesure un tel système et l'ont toujours manipulé dans leur intérêt depuis des décennies. Il n'est que trop temps que les pays en voie de développement aient leur mot à dire dans le fonctionnement de ce système. Les pays en voie de développement ont le plus souffert du système monétaire international. Leurs recettes d'exportation et leurs réserves ont sérieusement baissé.

79. Les pays africains doivent donc demander à ce que le nouveau système fournisse aux pays en voie de développement, en particulier aux pays africains des compensations proportionnelles à la valeur réelle de leurs réserves avant la dévaluation du Dollar EU et avant l'adoption de taux de change fluctuants. Etant donné que les pays en voie de développement n'ont pas leur mot à dire dans le fonctionnement de ce système, la compensation à ces pays développés doit être de la responsabilité des pays développés.

80. De même la question de la relation entre les DTS et le financement du développement doit aussi constituer l'un des aspects importants du nouvel ordre économique international.

81. Le système monétaire international réformé doit être véritablement international, c'est-à-dire, doit comprendre l'inclusion des pays socialistes. Ceci introduira un nouvel élément dans les négociations et conférera une plus grande stabilité au système.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

INDUSTRIE

82. L'adoption de la Déclaration de Lima sur l'industrialisation constitue une phase importante dans la lutte pour la justice économique que mènent les pays en voie de développement. Néanmois les pays en voie de développement doivent continuer la lutte pour l'adoption de toute la déclaration par les pays développés car certains de ces pays ont réservé leur position sur certaines parties du document, notamment sur la question de la souveraineté des états sur leurs ressources naturelles, la question du droit à la nationalisation, la condamnation du colonialisme, du néocolonialisme et l'apartheid et le droit aux peuples opprimés par de tels régimes à une compensation pour leurs ressources naturelles, l'objectif de 25% de la production industrielle mondiale que doivent atteindre les pays en voie de développement en l'an 2.000, le respect des objectifs de la Stratégie Internationale de Développement et des principes de la Charte des Droits et des Obligations économiques des Etats et la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée.

83. A part ces problèmes, les pays africains insistent pour que l'industrialisation en Afrique figure parmi les priorités définies par les pays africains au sein de la conférence des Ministres africains de l'Industrie. En particulier les Etats membres de l'OUA doivent insister pour que l'industrialisation de l'OUA soit fondée sur les matières premières et les activités de pré-investissement dont l'identification, la préparation et la sélection de projets industriels nationaux ou multinationaux africains. Les pays africains doivent rechercher l'assistance des Nations Unies pour la création d'un Conseil du Développement minéral et la préparation des projets industriels multinationaux pour l'Afrique adoptés par la 2è Conférence des Ministres africains de l'industrie et entérinés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Mogadiscio en 1974. Les pays africains doivent aussi défendre la nécessité d'aider à l'industrialisation des pays les moins développés et des pays sans littoral pour leur permettre de transformer leurs économies.

AUTRES MESURES COMMERCIALES :

84. Ce chapitre comprend entre autres le commerce des produits finis et semis finis et le commerce avec les pays socialistes. Dans ce sens la nécessité d'étendre le système généralisé des préférences S.G.P. aux produits agricoles est très importante pour l'Afrique. L'institution du SGP et l'élimination de toute contrainte politique doivent être soulignées. Un appel doit être lancé aux Etats pour qu'ils prennent des mesures pour ne pas priver les pays en voie de développement du 1/3 de leur marché.

85. Le commerce avec les pays socialistes doit intéresser les pays africains, compte tenu des marchés possibles que constituent ces pays en particulier pour les produits tropicaux. C'est là un facteur important pour l'Afrique d'autant plus qu'il y a des améliorations substantielles dans les revenus par tête d'habitant de ces pays, et que certaines mesures ont été récemment adoptées par ces pays. Les pays africains doivent aussi profiter de la multilatéralisation des payments adoptés par le Conseil pour la Coopération Economique Mutuelle qui est l'homologue de la CEE dans les pays socialistes.

86. L'Elimination des barrières tarifaires et non tarifaires, les mesures de libéralisation du commerce y compris l'adoption de mesures appropriées d'ajustement de l'aide, de promotion des exportations, d'assurance des crédits d'exportations et de contrôle des activités des compagnies multinationales sont aussi comprises dans ce chapitre. L'élimination de toutes les barrières commerciales exige des efforts concertés de la part de la communauté internationale.

TRANSPORT MARITIME ET ASSURANCE:

87. L'objectif majeur dans ce domaine est de promouvoir le développement de compagnies maritimes nationales des pays en voie de développement afin de réduire au minimum les sorties de devises des pays en voie de développement et de contrôler les opérations de transport maritime. L'adoption d'un code de conduite du transport maritime représente un grand pas dans ce domaine. Les pays africains devraient tout faire pour la ratification de cette convention afin qu'elle entre en vigueur le plus tôt possible. La nécessité d'établir des compagnies multinationales africaines et des flottes pour les eaux intérieures pour promouvoir le commerce et l'assistance interafricains à des conditions favorables doit être souligné aux pays africains.

88. Dans le domaine des assurances et ré-assurances le problème essentiel est celui de la formation. L'Institut international des assurances du Cameroun doit être financé et utilisé pleinement par tous les pays africains. De même tous les pays africains doivent participer à la création de la Société Panafricaine de Réassurance que la BAD se propose de créer. A cet effet les pays africains devraient chercher une assistance des Nations Unies et des pays développés pour la création et l'organisation des marchés d'assurances en Afrique.

TRANSFERT DES TECHNIQUES

89. Dans ce domaine, le problème majeur pour l'Afrique est le coût très élevé de la technologie, des brevêts, des droits de propriété, des marques commerciales etc... La plupart des techniques dont ont besoin les pays africains appartiennent aux compagnies multinationales. De même la question de l'assistance technique constitue une question très importante. Les pays africains devraient donc chercher de l'assistance de la part du système des Nations Unies et des autres pays en voie de développement, dans le cadre de la coopération entre pays en voie de développement et lors de négociations avec les compagnies des pays développés.

90. L'adoption d'un code de conduite sur le Transfert des techniques facilitera certainement la tâche à tous les pays en voie de développement dans leurs négociations pour l'acquisition de techniques. Le recueil et la diffusion de données sur le transfert des techniques, la compilation d'un registre des exportations des pays en voie de développement, la création d'instituts régionaux pour le transfert des techniques seraient aussi d'un grand intérêt pour les pays en voie de développement.

TRANSFERT ET INFRASTRUCTURES

91. L'Afrique a hérité du système colonial un système archaïque de transport qui avait pour but de renforcer les liens entre la colonie et les centres métropolitains occidentaux. Cette structure de transport et de communications constitue une barrière au commerce et à la coopération intra-africains. Les pays africains doivent donc obtenir de la communauté internationale l'engagement de les aider pour la réalisation de projets africains dans ce domaine : tels que la route transafricaine et le réseau panafricain de Télécommunication.

Le fait que 13 des 18 pays sans littoral soit des pays africains justifierait que l'Afrique lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle consente un effort spécial pour aider l'Afrique dans les domaines du transport, du développement des ports et d'autres projets infrastructures visant à permettre à ces pays de participer avec efficacité aux échanges internationaux.

LES PAYS LES MOINS DEVELOPPES ET LES PAYS SANS LITTORAL:

92. Il s'agit surtout d'un problème africain. Il est encourageant de rappeler que la Conférence de Dakar des pays en voie de développement a adopté des positions importantes sur la Déclaration, le Programme d'Action et aussi deux résolutions sur les pays les moins développés et les pays sans littoral. La nécessité d'une assistance des pays en voie de développement à ces pays a été reconnue, en particulier une assistance financière et technique. Deux groupes d'experts ont été mis sur pied par la Conférence pour préparer des programmes d'action en faveur de ces deux groupes de pays.

93. Les pays africains doivent donc suivre cette question de très près afin que les groupes puissent se réunir et préparent leurs documents avant la 7è session spéciale de l'Assemblée Générale comme prévu originellement.

94. Les pays développés se sont jusqu'à ce jour contentés de parler des problèmes des pays les moins développés et des pays sans littoral. L'assistance du développement de ces pays est bien en deça de la moyenne de l'aide aux pays en voie de développement en général. Il est clair que l'écart entre ces pays et le reste du monde va s'élargissant. Par conséquent il est évident que des mesures plus énergiques sont nécessaires pour aider ces pays à se sortir de leur situation actuelle du sous développement chronique.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

95. Comme indiqué plus haut la situation de l'agriculture lors des années passées a été catastrophique avec des conséquences graves pour la situation alimentaire du continent. Après la Conférence Mondiale de l'alimentation, les pays africains ont mis sur pied un comité interministériel africain pour l'alimentation assisté d'un comité d'experts. Les difficultés auxquelles se trouve confrontée l'agriculture africaine ont déjà été soulignées.

Plusieurs pays africains ont aidé le Sahel et d'autres parties de l'Afrique affectés par la sécheresse grâce à des donations en espèces ou en denrées alimentaires. L'OUA a mis sur pied un comité pour les pays affectés par la sécheresse.

96. La communauté internationale doit aider les pays africains dans leurs efforts pour être auto-suffisants et pour moderniser leur agriculture afin qu'ils puissent trouver une solution durable au problème alimentaire du continent. De même il faut d'urgence fournir des secours alimentaires à plusieurs pays africains et la communauté internationale doit aider dans ce sens. La nécessité d'une infrastructure rurale comme base d'un développement agricole rapide va de pair avec l'appel lancé à la communauté internationale pour assurer une augmentation substantielle de la production alimentaire en Afrique.

COOPERATION ENTRE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

97. La coopération entre pays en voie de développement doit être considérée à la lumière à l'engagement pris par les pays africains de coopérer entre eux dans le cadre de l'acceptation du principe selon lequel la responsabilité du développement de ces pays en voie de développement repose essentiellement sur eux-mêmes la "Déclaration Africaine sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance Economique" adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du 10è anniversaire de l'OUA définit un nombre de domaines et de projets que les pays africains sont convenus d'exécuter conjointement.

98. Alors qu'il est vrai qu'un certain nombre de regroupements existe en Afrique, si l'on veut que la coopération et l'intégration économique aient un impact sur le développement du continent, il faut que les pays africains déploient des efforts concertés pour la coopération aussi bien au niveau régional qu'au niveau international. A cette fin la coopération doit toujours être l'un des points les plus importants aussi bien des réunions de la CEA que de l'OUA. Il est aussi vrai qu'un certain nombre de projets sont à l'heure actuelle exécutés par l'OUA et la CEA mais les difficultés auxquelles ces deux pays se trouvent confrontés et les retards qui s'en suivent dans l'exécution de ces projets sont autant de facteurs qui militent pour le renforcement du mécanisme existant de coopération.

99. Un certain nombre de projets importants pour le commerce intra-africain et les méthodes de payement peuvent être exécutés si les pays africains usent de tout leur poids. Dans ce domaine il suffit de mentionner les projets de transport maritime, les projets industriels intégrés contenus dans la Déclaration.

100. De nouvelles perspectives de réalisation des objectifs africains de coopération et d'intégration économique se présentent désormais. Les pays en voie de développement les plus nantis ont à plusieurs reprises exprimé leur volonté d'aider les pays frères les moins développés. Les résolutions ainsi que la Déclaration et le Programme d'Action adoptés à Dakar en témoignent. Les pays africains doivent donc saisir cette occasion pour renforcer la coopération entre eux. Un domaine auquel il faudrai donner la priorité est celui du développement et de la création des associations africaines de producteurs de matières premières. Le problème des oléagineux africains a été souvent discuté mais aucune mesure n'a été prise pour renforcer et élargir la base de solidarité entre les producteurs d'oléagineux en Afrique.

101. La coopération afro arabe réalisée dans le cadre de la coopération entre pays en voie de développement offre une autre perspective pour l'intégration africaine. Actuellement des consultations ont lieu pour la préparation d'une déclaration sur la coopération. Et il est à espérer que grâce à cette tentative, les projets conjoints seront multipliés. La complémentarité entre les économies arabe et africaine constitue une perspective importante pour cette coopération.

102. Les pays en voie de développement à Alger et après, ont beaucoup insisté sur la coopération entre eux. Dans ce sens plusieurs projets pertinents sont à l'heure actuelle sous examen aussi bien par le CNUCED que par les pays non alignés. Plusieurs regroupements régionaux en particulier en Amérique Latine encouragent de telles activités. Beaucoup de ces activités sont relatives aux matières premières, à l'assistance technique et financière et la solidarité et le soutien mutuel . Il est inutile de préciser que l'expansion commerciale est importante pour les projets des pays en voie de développement.

103. Une nouvelle proposition a été faite récemment de coopération triangulaire entre les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, les pays en voie de développement producteurs de pétrole et les pays développés pour l'exécution de projets dans les pays en voie de développement non producteurs de pétrole grâce à la combinaison des pétro-dollars aux techniques des pays développés. Une telle proposition devrait être étudiée très sérieusement par la prochaine session spéciale de l'Assemblée Générale. Toutefois il convient de préciser qu'elle ne doit pas constituer une alternative à la coopération entre pays en voie de développement.

104 En résumé les pays africains doivent renforcer leur propre mécanisme de coopération. Ils doivent collaborer avec les autres pays en voie de développement et veiller à ce que les engagements à aider les pays les moins nantis parmi eux soient tenus. Ils doivent aussi tout faire pour veiller à ce que des engagements d'assistance aux projets africains sous régionaux et régionaux soient pris et tenus par les pays développés. Les pays Africains doivent en outre apporter leur appui aux efforts des pays en voie de développement pour faire prendre conscience à tous les intéressés de la nécessité d'une coopération entre pays en voie de développement et d'une assistance de la communauté internationale.

IV. MESURES DE PREPARATION DE LA 7E SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES.

105. Pour être en mesure de défendre une position unie, l'Afrique doit bien préparer la 7è session spéciale. Il est vrai que les travaux préparatoires de la session seront encore en cours quand le conseil examinera ce document. Toutefois l'on n'insistera jamais assez sur la nécessité de préparer sérieusement cette session. Le Secrétariat Général voudrait proposer deux actions : une réunion d'experts à un niveau très élevé et une réunion politique.

106. La réunion d'experts examinera le présent document, l'étude sectorielle détaillée de la CEA et les autres documents pertinents de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'ECOSOC et de l'Assemblée Générale. Le groupe assisté du Secrétariat de l'OUA et de la CEA préparera un document sur la position africaine qui sera étudiée par une réunion politique de haut niveau.

107. Si la proposition est acceptée par le conseil, un groupe de dix ou quinze experts pourra être mis sur pied. Le groupe étant restreint cela facilitera la convocation de leur réunion . Cette démarche avait été adoptée pour la préparation du document principal de la réunion des ministres du Commerce à Abidjan qui avait préparé la Déclaration de l'OUA sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance économique.

108. La réunion pourra se tenir soit immédiatement avant la session spéciale de l'Assemblée Générale soit plus tôt, immédiatement que les experts auront fini leur travail. Le Secrétariat préférerait la dernière possibilité car cela conférerait au document sur la position africaine un poids politique qui sera utile lors de la préparation de la conférence. Cette réunion doit de préférence se tenir à un niveau ministériel conformément à la tradition des pays africains pour préparer des réunions importantes.

109. Le Secrétariat demande donc au conseil, après avoir étudié ce document de se prononcer sur les grandes lignes d'une stratégie africaine, sur la tactique à suivre et les mesures de préparation au niveau africain de la 7è session spéciale.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-07

African and the New International Economic Order

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/9423

Downloaded from African Union Common Repository